

Définition Poivrière : (n.f.) Échauguette couverte d'une toiture ronde et pointue. Par extension, l'expression « en poivrière » désigne une toiture ronde et très pointue, fréquente sur les palais gothiques.

Du latin *piper* (poivre), emprunté au grec *peperi* (πέπερι, poivre). Le terme n'est pas appliqué à l'architecture avant le XIXe siècle.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site www.normannia.fr ; avec son aimable autorisation.

